Cinquantième année. - N ° 235 A 7 décembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1616

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

330 139 239 RCS Paris.
SCDM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 180181110.00 EUR.
Adresse : 32, avenue Hoche, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 330 139 239 RCS Paris. **SCDM.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : SCDM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 32 avenue Hoche 75008 Paris Capital : 180181110.00 EUR Numéro unique d'identification : 330139239 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : SAGRI-F Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 32 avenue Hoche 75008 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 489955179 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 37000.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : L'apport par SCDM à SAGRI-F sera rémunéré par l'attribution à la société SCDM de 481 actions nouvelles de 10 euros nominal chacune, à créer par la société SAGRI-F, dont le capital sera ainsi augmenté de 4 810 euros ; lesdites actions jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions existantes, et porteront jouissance au 1er septembre 2017.. Montant de la prime de fusion / scission : 32190.00 EUR. Date du projet commun de scission : 01.12.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SCDM : 04.12.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SAGRI-F : 01.12.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..